Pour des élèves en meilleure santé



TRAVAUX PUBLIÉE LE 01/12/2017

Saisine liée : POUR DES ÉLÈVES EN MEILLEURE SANTÉ

Le 27 novembre, le ministre de l'Education nationale et la ministre des Solidarités et de la santé ont, dans un communiqué commun, fait part de leur intention « d'inscrire la politique de santé scolaire dans le cadre de la politique de santé publique » et souhaité en particulier renforcer l'accès à la santé pour les enfants de 0 à 6 ans.

Cette annonce avait été précédée par la présentation du rapport 2017 du Défenseur des droits. Consacré aux droits de l'enfant, et plus spécialement axé sur la mise en œuvre du droit à la santé, il déplore « un déséquilibre croissant entre les droits consacrés par les textes législatifs et réglementaires ou les plans d'action, et les droits réalisés de manière effective ».

L'annonce du gouvernement suit également l'organisation, à l'Elysée, d'un conseil des ministres des jeunes, qui a montré combien les enfants eux-mêmes sont préoccupés par le sujet de leur santé.

La situation très dégradée de la médecine scolaire, dont les effectifs ne cessent de baisser, ne peut que nourrir leurs inquiétudes. Trop souvent, les visites médicales obligatoires ne sont pas assurées, les problèmes de santé ou les troubles de l'apprentissage ne sont pas détectés. Des pathologies ne sont pas prises en charge, ou le sont trop tardivement.

Le CESE mesure l'urgence de la situation. En mars prochain, il présentera ses préconisations pour que l'école puisse jouer le rôle qui devrait être le sien dans le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement vers les soins. Son avis abordera toutes les dimensions de la santé. Il accordera une place particulière à l'impératif d'une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs.rice.s concerné.e.s, mais aussi à la nécessaire valorisation des métiers de la santé préventive à l'école.

© - copyright CESE - Novembre 2026